

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2017**

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 13 février 2017 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Éric Maltais*

Était également présent :

*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 10999-02-17**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 6 février 2017.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Autorisation d'appel d'offres, réfection de la rue du Parc-Daniel
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Délégation et représentation
  - 5.3 Vente de terrain à Construction Nomi Inc.
  - 5.4 Adhésion à la Coopérative Informatique Municipale
  - 5.5 Mandat à la firme Service Forêt-Energie – Étude de pré faisabilité
  - 5.6 Contrat de service avec la MRC de Charlevoix-Est et la firme Promotek
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Mandat à la firme Guilbert Urbanisme – Règlementation d'urbanisme
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Avis de motion – Modification du règlement général sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés
- 11. Comptes**
  - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de janvier 2017
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 janvier 2017
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

### **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX** **RÉSOLUTION NO. 11000-02-17**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2017**

---

ordinaire du 16 janvier 2017 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 6 février 2017 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

### **4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

#### **4.1 MANDAT D'APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DE LA RUE DU PARC-DANIEL RÉSOLUTION NO. 11001-02-17**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont désire procéder à la réfection des services d'aqueduc et d'égout de la rue du Parc-Daniel ;

**ATTENDU QUE** la rue du Parc-Daniel a été identifiée comme l'une des rues prioritaires dans le plan d'intervention de la Ville de Clermont;

**ATTENDU QUE** les coûts relatifs à ces travaux seront défrayés par les montants versés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 ainsi que par le fonds réservés en infrastructures (eau potable);

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics soit autorisé à préparer les documents d'appel d'offres qui seront distribués par le système électronique SE@O conformément à la Loi sur les Cités et Villes du Québec.

**QUE** la conformité des soumissions reçues sera analysée par un comité dont les membres seront nommés par la directrice générale.

### **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 11002-02-17**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- |  |         |
|--|---------|
| • Tournoi de Curling des Entreprises<br><i>Inscription d'une équipe</i>                                | 190 \$  |
| • Tournoi de Curling Ville de Clermont<br><i>Aide financière (+ inscriptions des employés à venir)</i> | 1000 \$ |
| • Salon de Quilles de Clermont<br><i>Tournoi Clermontaine – 24 et 25 février 2017</i>                  | 250 \$  |

#### **5.2 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION RÉSOLUTION NO. 11003-02-17**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- |  |        |
|--|--------|
| • Club Lions Clermont – La Malbaie Inc.<br><i>Souper bénéfice 22 avril 2017 – 50<sup>e</sup></i> | 100 \$ |
|--|--------|

**5.3 VENTE DE TERRAIN À CONSTRUCTION NOMI INC.  
RÉSOLUTION NO. 11004-02-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à Construction NOMI Inc., 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 721 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 666,6 mètres carrés, pour un coût total de 14 178,84 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 17 janvier 2017.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Construction NOMI Inc., 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts (Québec) G0T 1L0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

**5.4 ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)  
RÉSOLUTION NO. 11005-02-16**

---

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

**ATTENDU QUE** la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** la Ville de Clermont souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

**QUE** la Ville de Clermont adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

**QUE** monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou en son absence Monsieur Éric Maltais, maire-suppléant soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Ville de Clermont y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

**QUE** monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou en son absence le maire-suppléant, agisse à titre de représentant de la Ville de Clermont dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2017**

---

### **5.5 MANDAT À LA FIRME SERVICE FORÊT-ÉNERGIE – ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ RÉSOLUTION NO. 11006-02-17**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont envisage la possibilité de procéder à l'installation d'une chaufferie à la biomasse pour répondre aux besoins de certains bâtiments municipaux et réduire ses coûts énergétiques ;

**ATTENDU QUE** la firme Service Forêt-Énergie nous a transmis une offre de services professionnels pour réaliser une étude de préfaissabilité technico-économique afin d'évaluer la réalisation d'un projet d'implantation d'un système de production d'énergie fonctionnant soit à la plaquette de bois ou à la granule de bois ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont retient les services de la firme Service Forêt-Énergie et ce conformément à son offre de services en date du 30 janvier 2017 au montant de 5 600 \$ (plus les taxes applicables) et portant le numéro de pièce P1-2017-02-13.

**Que** la présente résolution soit adressée à monsieur Eugène Gagné, ingénieur forestier, directeur général, Service Forêt-Énergie, 3375, chemin Sainte-Foy, bureau 350, Québec Québec G1X 1S7

### **5.6 CONTRAT DE SERVICE AVEC LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET LA FIRME PROMOTEK CANADA INC. RÉSOLUTION NO. 11007-02-17**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE** madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer, conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, le renouvellement du contrat de service pour la production de rapports avec la firme Promotek Canada Inc. concernant les systèmes de caméras Soltek III situé sur le site 21M09-1 (chemin Snigole à Clermont) et portant le numéro de pièce P2-2017-02-13.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Isabelle Martin, Promotek Canada, 755 route Deschenes, Maria, QC G0C 1Y0 ainsi qu'à monsieur Pierre Girard, directeur général, MRC de Charlevoix-Est, 172 boulevard Notre-Dame, Clermont, QC G4A 1G1.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 MANDAT À LA FIRME GUILBERT URBANISME – RÉGLEMENTATION D'URBANISME RÉSOLUTION NO. 11008-02-17**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont désire obtenir un accompagnement professionnel en urbanisme afin d'aider à la rédaction d'amendements réglementaires, à la mise en œuvre du PPU et à la gestion de divers dossiers relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ;

**ATTENDU QUE** la firme Guilbert Urbanisme travaille avec nous depuis déjà quelques mois, suite à un mandat spécifique pour rendre conforme les règlements d'urbanisme suite à l'adoption du PPU ;

**ATTENDU QUE** la firme Guilbert Urbanisme a fait parvenir une offre de services professionnels en urbanisme prévoyant un tarif horaire de 95 \$, facturable selon les heures utilisées par la Ville de Clermont ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont retient les services de la firme Guilbert Urbanisme et ce conformément à son offre de services en date du 1<sup>er</sup> février 2017 et ce pour l'année 2017, le mandat étant renouvelable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et portant le numéro de pièce P3-2017-02-13.

**Que** la présente résolution soit adressée à madame Sandra Guilbert, consultante en urbanisme, Guilbert Urbanisme, 86 rue du Boisé, Lévis, Québec G7A 2R4.

#### **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

#### **10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

##### **10.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS RÉSOLUTION NO. 11009-02-17**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

**ATTENDU QUE** l'article 3.3.2 de ce règlement prévoit la mise à jour de l'inventaire de la signalisation, se retrouvant aux annexes 3.1 à 3.9;

**POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY** qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement mettant à jour les annexes de l'inventaire de la signalisation et modifiant, s'il y a lieu, certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

#### **11. COMPTES**

##### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JANVIER 2017 RÉSOLUTION NO. 11010-02-17**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de janvier 2017;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY APPUYÉ, PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU** de ratifier les déboursés de janvier 2017 au montant de 104 068,80 \$ ainsi que le versement des salaires de janvier 2017 au montant de 58 150,83 \$ et portant le numéro de pièce P4-2017-02-13.

##### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-01-2017 RÉSOLUTION NO. 11011-02-17**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de janvier 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUJC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2017 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 403 827,36 \$ certificat de crédit disponible numéro 2017-02-2245 et portant le numéro de pièce P4-2017-02-13.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2017**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2017-02-2245

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 11012-02-17**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE**  
l'assemblée soit levée à 20 h 10.

\_\_\_\_\_  
**Éric Maltais**  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
**Daniel Desmarteaux**  
Directeur général adjoint

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

  
Brigitte Harvey  
Directrice générale